

TERRITORIA OR

Angers et Communauté urbaine Angers Loire Métropole

Dépénalisation du stationnement payant : modèle prédictif et aide à la décision

1. L'innovation en une phrase.

Création, mise en place et exploitation d'un modèle financier prédictif sur Angers, permettant d'aider à la décision dans le cadre de l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2018 de la dépénalisation des amendes de stationnement payant.

2. Mots clés : Préviation, décision, action, multi-acteurs, performance.

3. Le besoin

A très court terme, cette réforme va modifier sensiblement l'équilibre financier général de l'activité « stationnement sur voirie », avec de nouveaux paramètres à intégrer dans la gestion du dispositif.

Les décisions à prendre sont nombreuses, dans un contexte réglementaire complexe et contraint, notamment sur les investissements et l'organisation nécessaires à l'amélioration de la performance du contrôle. Il convient d'asseoir les prises de décisions sur un modèle prédictif dont l'objectif est de mesurer les impacts financiers de ces décisions.

4. Les objectifs

- Repérer les différents paramètres intervenants dans le compte d'exploitation
- Identifier l'importance de ceux-ci à travers leur impact financier dans l'équilibre général
- Définir, au regard des points ci-dessus, la stratégie la plus adéquate compte tenu des objectifs politiques sur cette activité (stratégie de déplacement, politique tarifaire, investissement, gestion directe / déléguée,...)

5. La description de l'innovation

Qui ? multi-collectivités, multi-services, multi acteurs, sur des politiques publiques partagées

- Multi-collectivité : pour les recettes, Ville (Redevance stationnement), ALM (FPS)
- Acteurs politiques : élus de la ville d'Angers (Ville) sur la compétence « sécurité prévention », élus d'Angers Loire Métropole (ALM) sur les compétences « déplacements » et « voirie »
- Acteurs administratifs et techniques : service transports déplacements, service sécurité prévention, voirie, informatique ; finances, juridique, communication, conseil de gestion
- Satellite partenaire : ALTER services (SPL/marché public avec la Ville)

Pour qui ? Aider à prendre les décisions en mesurant les impacts financiers pour la collectivité et les usagers

- Le Maire Président en tant que décideur
- Le Directeur Général des Services directeur de projet et le Directeur Général Adjoint chef de projet
- Les usagers et les contribuables angevins

Quoi ?

- Le modèle prédictif est le livrable principal : il s'appuie sur un simple tableur avec un certain nombre de variables permettant de faire jouer le modèle et de repérer les impacts
- L'idée est de construire un compte d'exploitation « mobile » avec tous les postes concernés par l'activité de stationnement sur voirie pour Angers
- En fonction des objectifs financiers retenus, des arbitrages sont pris par le Maire Président en toute connaissance de cause

Quand ?

- Septembre 2016 : construction du compte d'exploitation point « 0 » ; premières orientations et décisions du Maire Président
- Janvier 2017 : création du comité de pilotage en charge de la gestion du projet dans la perspective de produire les actions indispensables à la mise en œuvre de la dépénalisation du stationnement sur voirie
- 11 Mai 2017 : présentation du dossier général et des décisions à prendre ; arbitrages du Maire Président permettant d'engager l'action par les services.

6. Les moyens humains et financiers : à coûts constants

• Construction du modèle prédictif

Pas de recours à un cabinet extérieur, l'utilisation des ressources internes est privilégiée. Outil : un simple tableur Excel.

• Animation du modèle

Simulation en temps réel à la demande et utilisation de l'outil Prezi dans sa version « basique » gratuite pour présenter les options à choisir de manière dynamique.

7. L'évaluation de l'innovation

• Évaluation de la méthode

L'usage du modèle prédictif a permis d'atteindre les objectifs : des décisions ont été prises en s'appuyant sur les simulations permettant ainsi la mise en mouvement des services

• Évaluation des premiers résultats

Les actions engagées au regard des impacts financiers repérés :

- Affirmation des orientations politiques : maintenir le même niveau de résultat financier existant, favoriser la rotation, valoriser les bons payeurs en limitant la fraude
- Fixation du montant du Forfait Post Stationnement (FPS)
- Non mise en place du FPS minoré
- Remise à plat des grilles tarifaires
- Mise en place d'un dispositif de pré-contrôle :
 - Investissement dans un véhicule équipé
 - Ajustement des ressources en matière de surveillance et redéploiement sur d'autres missions en sous-effectifs

• Potentiel de diffusion

La contrainte réglementaire s'imposant à tous pour une mise en œuvre au 1^{er} janvier 2018, le potentiel de diffusion est important, notamment en raison de la simplicité du modèle qui reste très pédagogique.

• Suivi, projet d'évolution

Septembre 2017 à décembre 2017 : mise en œuvre du plan d'action, en particulier le plan de communication en direction des usagers.

Dorénavant, le groupe projet suit le plan d'actions résultant des orientations définies par le Maire Président. Le modèle prédictif, avec la simulation retenue comme objectif, servira de cible en 2018 et 2019 afin d'apprécier les écarts avec la réalité et ainsi corriger éventuellement « le tir ».

Contact :

Franck GILLARD, directeur du Conseil de gestion

Tél. : 02 41 05 54 80 Courriel : franck.gillard@angersloiremetropole.fr